



Projet pédagogique 2023-2024



Projet pédagogique 2023/2024 Alsh Noailles

PROJET PEDAGOGIQUE 2022/2023

Présentation du Contexte.....	3
a. La commune Noailles.....	3
b) L'accueil de loisirs sans hébergement Elémentaire et Maternel :.....	4
Contexte	4
Les horaires	5
Le règlement intérieur	5
La réservation et l'inscription.	5
La communication avec les familles	6
Accueil des enfants avec PAI (Projet d'accueil individualisé):.....	6
Constats	7
Objectifs	7
Des temps sont communs avec l'ALSH maternel et ALSH élémentaire. Tendre vers la rencontre de l'autre, le partage, l'échange, l'entraide et la solidarité au sein du groupe.	8
Accompagner l'enfant dans la découverte de nouvelles disciplines et activités physiques à travers la mise en place de projets d'animations originaux et enrichissants. Il y a nécessairement dans son application des zones vides de façon à intégrer l'enfant en tant qu'acteur à part entière.....	9
Actions et projets pédagogique	10
a) Les intentions du projet.....	10
b) Thématique :	10
c) Projet de fonctionnement des temps périscolaires :	10
Repères temporels	10
L'accueil périscolaire du matin	10
Repas	11
Pause méridienne.....	11
Goûter et accueil périscolaire du soir	11
Règles de Vie	12
d)Projet de fonctionnement des mercredis et vacances.....	12
L'accueil du matin.....	12
Regroupement enfants/ animateurs	12
Activité(s) du mercredi (plan mercredi).....	13
Activité(s) de vacances.....	13
Domaine d'activités.....	13
Repas	14
Après repas.....	14
Goûter.....	14
L'accueil du soir.....	14
Règles de Vie	14
Spécificité du mercredi et des vacances	15
Le mercredi, il est possible pour les familles d'inscrire leurs enfants en demi-journée sur le temps du mercredi, matin ou après-midi, avec ou sans repas ou en journées complète. Durant les vacances, il est possible pour les familles d'inscrire leurs enfants en matinée ou journée complète, avec ou sans repas. Attention, en cas de journées spéciales de sorties ou à thème, l'inscription en demie journée ne sera pas possible.....	15
Projet d'animation/activités :	15
Moyens.....	16
a) Moyens humains :	16
Les intervenants extérieurs :	17

Pour la réalisation de certains projets, nous ferons appel à des intervenants extérieurs souvent spécialistes d'une technique sportive, culturelle ou autre.....	17
B) Moyens matériels :	17
Pour ce qui est du matériel de base nous disposons d'une régi ou est entreposer du matériel à notre disposition. Un budget spécifique est alloué a l'Alsh pour le fonctionnement de celui-ci.	17
C) Moyens logistiques :.....	17
Evaluation.....	17
L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	17
Relations fonctionnelles internes et externes	18
a) Relations fonctionnelles internes :	18
B) Relations fonctionnelles externes :.....	18
ANNEXE 1– Projet paralympique.....	19
Annexes 2-RAPPEL LEGISLATION EN VIGUEUR :	23
Transports et déplacements	24
En autocar.....	24
En train	24
À pied	24
À bicyclette	25
En voiture particulière.....	25
Plan de gestion de la canicule	25
Avant l'été :.....	25
Lors d'une vague de chaleur :	25
Développement durable.....	26
ANNEXE n°3 : La vie scolaire	28
Annexe n° 4 Bandeau pédagogique de la structure	29
Annexe n°5 La fiche d'activités et l'évaluation	30



Présentation du Contexte

a. La commune Noailles

La commune de Noailles est située dans le département de l'Oise en région Picardie.

Le village est situé à environ 60 km de Paris (au sud) et 15 km de Beauvais au nord.

Avec une densité de population de 283,1 hab/km², la commune de Noailles dont la population totale est de 2 842 habitants (population municipale légale en vigueur au 1er janvier 2019, recensement de 2016), compte une proportion de 48,7% d'hommes pour 51,3% de femmes.

Les habitants de Noailles, sont appelés les Noillais et les Noillaises.

La commune de Noailles dépend de l'Académie d'Amiens et l'école primaire de la commune dépend de l'Inspection académique de l'Oise.

Pour le calendrier des vacances scolaires, Noailles est en zone B

Sur la commune de Noailles, deux établissements scolaires sont ouverts :

- 1 école primaire : Ecole du Chemin Vert qui accueille 5 classes de maternelles, de la petite à la grande section et de 10 classes de primaires dont 1 classe ULYS pour les enfants en difficultés scolaires pour un total de 335 élèves.
- 1 collège : Anna de Noailles qui accueille environ 749 élèves, dont des résidents des communes voisines (Ponchon, Saint Supplice, Silly Tillard, Hodenc L'évêque, Hermes ...).

Le Maire de Noailles, depuis avril 2014, se nomme Monsieur Benoît BIBERON.

Le conseil municipal de Noailles est constitué d'un maire et de 22 adjoints et conseillers municipaux.

Les associations

Le tissu associatif Noillais comporte pas moins d'une vingtaine d'association, dans des domaines très variés tel que le développement culturel, le sport, l'éducation populaire, l'aide aux personnes en difficulté.

b) L'accueil de loisirs sans hébergement Élémentaire et Maternel :

Contexte

Depuis la rentrée scolaire 2014, l'Accueil de loisirs est implanté au sein même du groupe scolaire, ce qui est :

- Très positif pour échanger et travailler avec l'équipe enseignante
- Primordial pour la communication et le bien-être des enfants et pour élaborer des projets communs.

Nous bénéficions des locaux suivants :

- Une salle d'activités périscolaires
- Deux salles d'évolution, dont nous partageons l'utilisation avec l'équipe enseignante
- 2 petites salles d'activités manuelles (poterie et salle des professeurs)
- 1 petite salle de stockage.
- Une cour de récréation et deux préaux
- Une petite salle de jeu
- 2 salles de bibliothèque
- Un jardin
- Un bureau administratif

D'autres lieux extérieurs sont également accessibles :

- ✗ Le terrain en herbe en face de l'école mis à disposition par la mairie,
- ✗ Les forêts environnantes,
- ✗ Des parcs de jeux mise à disposition pour la municipalité.
- ✗ Stade de sport (football, basket).

L'accueil de loisirs est implanté dans l'école de Noailles :

École maternelle et élémentaire du chemin-vert

Route D115

Route de Chaumont

60430 Noailles

03 44 03 30 51

Les horaires

Il fonctionne du lundi au vendredi de 7H à 19H en période scolaire :

L'accueil du matin de 7H à 8H00

L'accueil du matin gratuit pour les familles 8h à 8h20

L'accueil du midi de 11H30 à 13H30

L'accueil du soir de 16H30 à 19H

L'accueil du mercredi de 7H à 19H (dont un temps de repos d'une durée d'une heure entre 14h et 15h pour respecter le rythme de l'enfant ; idem pendant les temps d'accueil pendant les vacances scolaires).

Et de 7H à 19H également pendant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs est implanté dans le groupe scolaire du chemin-vert.

Le bâtiment principal héberge à la fois les temps scolaires et les temps d'accueil dédiés au périscolaire :

-Restauration

-Accueil périscolaire

-Mercredis et vacances

La salle de restauration peut recevoir 150 enfants, elle est organisée en deux espaces séparés : un espace maternel et un espace élémentaire. Dans cet espace, des locaux destinés à la cuisine en liaison froide actuellement, des lieux de stockage, de préparation et de lavage sont disponibles pour le personnel technique.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de fonctionnement est une annexe au projet éducatif de la commune et a été voté en juin 2023..

Il a pour objet de préciser les modalités d'inscription et de fonctionnement des activités de loisirs à caractère éducatif organisées par la commune de Noailles. (Annexe 3)

Agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale, l'accueil de loisirs fonctionne selon les réglementations en vigueur.

La famille devra attester « lu et s'engage à appliquer le règlement intérieur »

Il comprend les parties suivantes :

- Les conditions d'inscription de l'accueil de loisirs
- Les jours et les horaires de la structure
- La grille tarifaire des accueils
- Le fonctionnement des réservations et des annulations (repas et accueils)
- Le cadre relationnel avec les familles
- Les procédures en cas d'accident / problème avec un enfant.

A titre individuel, et comme il est précisé dans le règlement intérieur, les familles peuvent rencontrer la direction sur rendez-vous qu'elles qu'en soient les raisons.

La réservation et l'inscription.

Pointage et réservation des accueils pour les familles

Les familles disposent d'un logiciel informatique qui se nomme « Cityviz »

Ils pourront ainsi inscrire et désinscrire leur(s) enfant(s) automatiquement sur les accueils.

Une facture leur sera adressée chaque fin de mois, plusieurs moyens de paiement sont possibles ; chèques, chèques CESU, CB, espèces et prélèvement. Si aucun de ces moyens de paiement n'est possible, ils pourront venir la régler à l'accueil de loisirs.

La communication avec les familles

Se fait par :
Un tableau d'affichage,
Le téléphone 06-09-64-40-54
Le site Cityviz
Les mails
L'info Noailaise
Le site internet

Pièces administratives à fournir lors de l'inscription initiale :

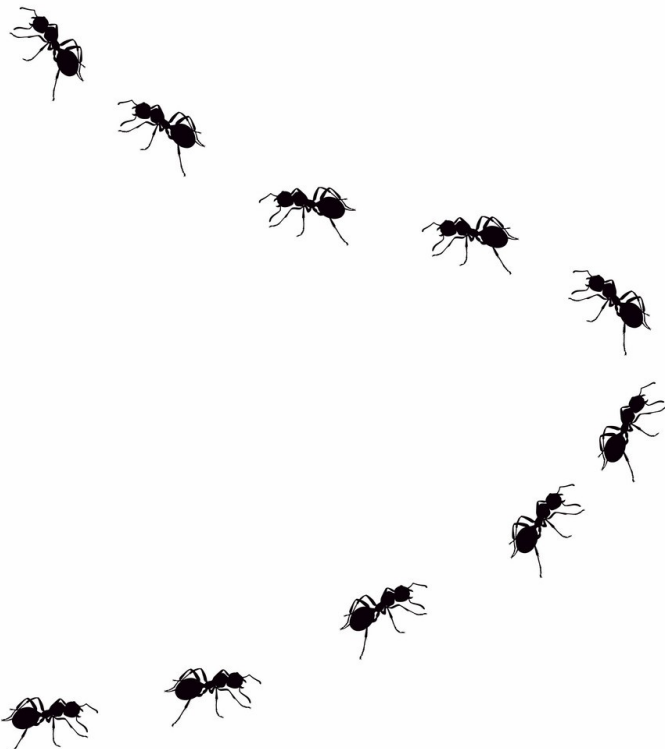
- Fiche sanitaire de liaison
- Copie des vaccinations et interventions chirurgicales
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Copie de l'assurance scolaire.
- Copie de la mutuelle.
- Relevé de compte complet et récent CAF (en l'absence de compte CAF, photocopie intégrale des 4 pages de l'avis d'imposition).
- Carte d'identités des représentants légaux.

Tous dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte pour l'inscription.

Accueil des enfants avec PAI (Projet d'accueil individualisé):

Le PAI (**projet d'accueil individualisé**) précise les conditions des prises de repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien .../..., définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité.

Il est important et indispensable de transmettre dans les délais demandés les documents nécessaires à la bonne prise en charge de l'enfant à l'accueil de loisirs.



Constats

Reprise par la commune de la gestion de l'ALSH.

L'accueil de loisirs était géré depuis 10 ans par l'ILEP, mais soucieux de la qualité de service offerte aux enfants de la commune et pour plus de transparence et d'interaction, la commune de Noailles a décidé de reprendre la gestion de l'ALSH en septembre 2019. Cela permettra plus aisément la mise en place de projets municipaux.

Depuis sa reprise par la municipalité l'accueil de loisirs de Noailles est en constante évolution tant en effectif qu'en visibilité.

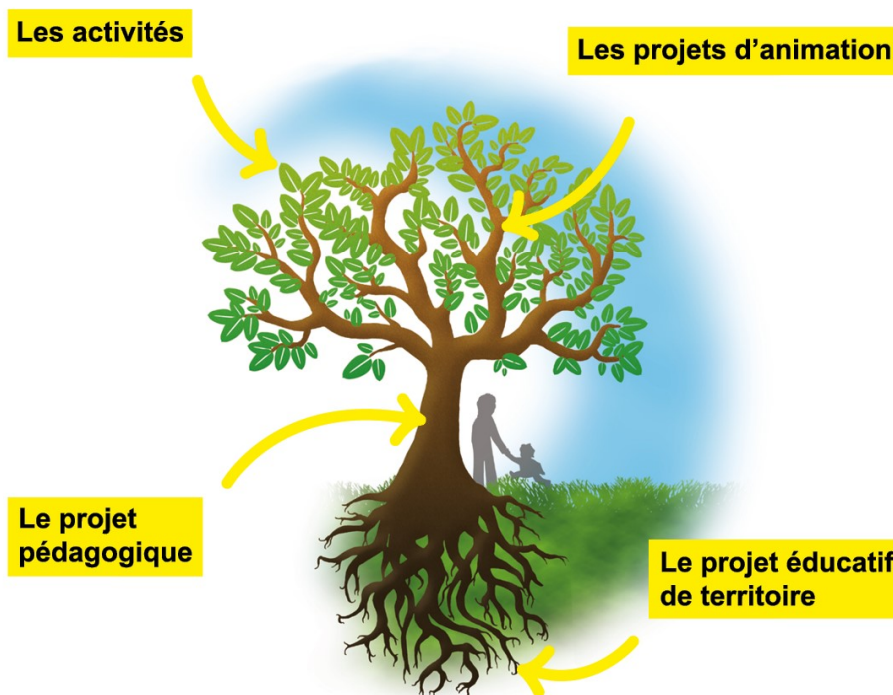
Objectifs

Les objectifs visés au travers de cette action découlent des objectifs du projet éducatif de la ville, des orientations voulues par la municipalité. Ceux-ci sont déclinés et communs auprès de l'accueil de loisirs élémentaire et maternel, et pour les temps de périscolaires.

L'équipe d'animation travaillera durant toute l'année sur un thème.

Ce choix de thème s'est fait après concertation avec l'équipe, et toujours dans le but de favoriser la mise en place d'activités manuelles, d'expression, ou encore sportives et physiques.

Le thème annuel est choisi pour permettre aux enfants d'appréhender une grande diversité d'activités.



Objectifs généraux et opérationnels

Objectif Général n° 1 : Porter un regard différent sur le handicap.

Objectifs opérationnels et Moyens :

- **Inscrire l'enfant en tant qu'individu et l'accompagner.**

Chaque enfant a une histoire personnelle dont nous devons tenir compte. Nous proposons de mettre en place des repères dans le temps, l'espace et les relations interpersonnelles permettant à l'enfant l'acquisition d'une autonomie plus grande. Cela lui permet aussi de s'établir comme citoyen actif dans la possibilité de coopérer au sein du groupe, d'émettre des avis, d'écouter, de s'ouvrir aux uns et aux autres aussi bien dans sa participation que dans sa réflexion.

- **Mettre l'accent sur les difficultés liées au handicap.**

Les enfants construisent leurs connaissances, leurs idées reçues à propos du handicap
Ils abordent des notions liées au handicap : types de handicap, compensation, accessibilité
Ils se mettent en situation de comprendre les solutions de compensation, variables d'une personne à l'autre pour pratiquer un sport mais également dans sa vie quotidienne.

Des temps sont communs avec l'ALSH maternel et ALSH élémentaire. Tendre vers la rencontre de l'autre, le partage, l'échange, l'entraide et la solidarité au sein du groupe.

- **Permettre à l'enfant d'acquérir des connaissances**

1. réalisation d'activités collectives (jeux de coopération, jeux d'équipe...),
2. fabrication ou élaboration de jeux dont les enfants auront établi les règles (travail sur l'équité...)
3. participation à différentes disciplines des jeux paralympiques

Objectif Général n° 2 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Objectifs opérationnels et Moyens :

- **Offrir un accès à la culture à l'enfant**

1. organisation de sorties culturelles : musées, médiathèque, cinéma, expositions,
2. réalisation d'activités manuelles et jeux
3. organisation de spectacles, diffusion de films.
4. Découvrir le patrimoine qui l'entoure.

- **Développer la créativité et la curiosité de chaque enfant**

1. proposition de plusieurs activités variées à l'enfant,
2. l'enfant devra goûter à chaque plat (mais il ne sera pas forcé à finir son assiette),
3. l'animateur devra être à l'écoute et toujours disponible pour l'enfant,
4. l'animateur travaillera sur un programme d'activités propice au développement de l'imagination de l'enfant, en mettant en place des grands jeux, des décos, des costumes, ...

➤ **Assurer la sécurité affective, physique et morale de l'enfant**

1. les animateurs respecteront la réglementation
2. développer le rôle de relais des parents auprès des animateurs surtout avec les plus jeunes,
3. permettre à chaque enfant qui le souhaite d'avoir un espace et un temps privilégié de communication avec ses camarades ou avec des adultes.

➤ **Permettre à l'enfant de découvrir et de pratiquer des activités complémentaires à leur développement.**

Accompagner l'enfant dans la découverte de nouvelles disciplines et activités physiques à travers la mise en place de projets d'animations originaux et enrichissants. Il y a nécessairement dans son application des zones vides de façon à intégrer l'enfant en tant qu'acteur à part entière.

Objectif Général n° 3 : Développer l'autonomie de l'enfant

Objectifs opérationnels et Moyens :

➤ **Responsabiliser l'enfant**

1. attribution de tâches quotidiennes à l'enfant au temps du repas, du lavage des mains, ...
2. mise en place des coins permanents afin que l'enfant puisse évoluer seul sous la surveillance d'un adulte,
3. mise en place de grands jeux où les 6 - 11 ans seraient les organisateurs et/ou les responsables des 3 - 5 ans les joueurs,
4. mise en place d'outils grâce auxquels l'enfant pourra donner son avis (boîte à idées, fiche bilan d'activité.). Possibilité pour l'enfant de choisir son activité parmi plusieurs propositions.

➤ **Respecter les besoins et le rythme de vie de l'enfant**

1. alternance entre jeux calmes et activités physiques ou nécessitant une grande concentration,
2. respect de la journée type de l'enfant selon son âge,
3. aménagement de temps de discussion et d'échange dans la journée (goûter, repas...).
- 4- Accueil du matin jusque 10h, temps de restauration modulable, temps dit libre, salle calme, mini séjour. Il appartient ensuite dans notre fonctionnement d'adapter au mieux pour chaque enfant ces différents moments (projet de fonctionnement)

Objectif Général n° 4 : Sensibiliser les enfants la découverte de la nature.

Objectifs opérationnels et Moyens :

1. Appréhender la connaissance et au respect de l'environnement : découverte et respect de la nature (jardinage, exploration découverte) ...
2. Encourager l'alimentation avvertie (éducation au goût, aux produits naturels, de saison, etc.) et la santé .
3. Favoriser la consommation raisonnée et solidaire.
4. Appréhender la notion de gâchis alimentaire, entretien des animaux de l'ALSH.
6. Amener l'enfant à découvrir son environnement naturel Actions :
7. proposer différentes familles d'activités sportives et créatives

Actions et projets pédagogique

a) Les intentions du projet

L'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés : d'une part, le projet décrit le chemin à parcourir ; d'autre part il comporte la mise en œuvre de méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ. Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous lors de la période. Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières du centre de loisirs. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

b) Thématique :

Un thème pour l'année, et des thèmes différents sont choisis en collaboration avec l'équipe d'animation, pour chaque période de vacances et selon le calendrier des manifestations de la commune selon la volonté du conseil municipal (carnaval, halloween, Noel...). Cette année le thème sera

Nature et découverte

La municipalité a comme objectif primaire de promouvoir la protection de la nature.

c) Projet de fonctionnement des temps périscolaires :

Celui-ci est mis en place avec l'ensemble de l'équipe d'animation déterminant, au travers de la journée quotidienne, le fonctionnement de la structure.

Repères temporels

L'équipe d'animation met en œuvre des repères pour le bien être de chaque enfant. Une information de l'équipe auprès des enfants et des familles sera faite en amont.

L'accueil périscolaire du matin

L'accueil est effectué chaque matin auprès du référent de l'accueil de loisirs.

Cet accueil se déroule de 7h00 à 8h00.

Lors de cet accueil, les familles, parents, devront signaler auprès de l'animateur référent toutes informations relevant de l'enfant susceptibles de nous permettre d'appréhender au mieux la journée avec l'enfant.

Les enfants sont accueillis à partir de 7h par les animateurs qui ont mis à disposition des ateliers calmes (jeux de société, dessins, jeu libres...)

Durant le temps d'accueil, les enfants ont accès librement aux zones ou coins aménagés. C'est un temps nécessaire qui permet à l'enfant arrivant une meilleure immersion. Des animateurs seront

présents pour gérer l'arrivée et le bon déroulement de l'accueil, ils pourront aussi proposer des activités complémentaires, l'enfant restant libre de ses choix de faire ou de ne pas faire.

Il n'est pas prévu de collation durant ce temps. Nous recommandons aux familles de bien veiller à ce que l'enfant ait pris un petit-déjeuner avant de venir sur la structure.

A partir de 8h00 les enfants sont accueilli gratuitement. Les maternelles sont encadrées par les ATSEM qui propose des jeux durant ce temps. Les élémentaires seront pris en charge dans la cour de récréation.

Avant d'être confiés aux enseignants à 8h20, les enfants participent, aidés des animateurs, au rangement des locaux.

Repas

Le moment de repas est un moment privilégié où les enfants tout en se restaurant peuvent échanger avec d'autres enfants ainsi qu'avec les animateurs. Les équipes encadrantes sont vigilantes quant à la discipline et la bonne conduite pendant l'heure des repas. Les règles d'hygiène étant primordiales, les enfants seront invités à aller aux toilettes et à se laver les mains avant de rentrer en cantine. Les enfants doivent goûter à tous les plats. 3 types de repas sont possibles, normal, sans porc et sans viande. Deux services de 1h chacun sont mis en place pour pouvoir accueillir l'intégralité des enfants inscrits.

Le repas est actuellement servi à table pour tous, élémentaires et maternels, la commune et direction du centre ont pour objectif de faire évoluer ce mode de fonctionnement (self).

L'aménagement en self, permettrait d'établir là encore un moment supplémentaire dans l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant par exemple.

Pause méridienne

Moment récréatif, il se déroule généralement de 11h30 à 12h30 ou de 12h30 à 13h20 (2 services mis en place sur le temps scolaire).

Goûter et accueil périscolaire du soir

Ce temps se déroulera dans les locaux de l'accueil, ou en extérieur si le temps le permet. C'est un moment de régulation qui permet aux enfants d'échanger sur leur journée. Il peut permettre aussi de faire le bilan auprès des animateurs.

A partir de 16h30 jusque 19h, ce moment est le temps de « fin » de la journée et se présente aussi sous forme de temps libre, avec proposition d'activités.

Les enfants sont pris en charge à 16h30. Ils participent au service du goûter et débarrassage des tables. Vers 17h15 différentes activités sont mises en place afin de permettre plus d'autonomie aux enfants. Un coin calme est à leur disposition. Le rangement de la salle se fait au fur et à mesure des départs.

Règles de Vie

Sous cette dénomination, il s'agit principalement des règles de vie quotidienne permettant aux enfants d'avoir des repères tant sur leurs droits que sur leurs devoirs.

Des règles de base sont décidées en amont par l'équipe d'animation, puis retravaillées dès le premier jour d'ouverture avec les enfants, la participation et la mise en place faisant partie des objectifs du projet.

Ces dernières sont affichées sous forme écrites et de dessins simples permettant à chaque enfant de s'y référer directement et facilement.

Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer lors des temps de réunion avec les enfants.

d)Projet de fonctionnement des mercredis et vacances

L'accueil du matin

L'accueil est effectué chaque matin auprès du référent de l'accueil de loisirs.

Cet accueil se déroule de 7h00 à 9h30.

Lors de cet accueil, les familles, parents, devront signaler auprès de l'animateur référent toutes informations relevant de l'enfant susceptibles de nous permettre d'appréhender au mieux la journée de l'enfant.

Durant le temps d'accueil, les enfants ont accès librement aux zones ou coins aménagés. C'est un temps nécessaire qui permet à l'enfant arrivant une meilleure immersion. Des animateurs seront présents pour gérer l'arrivée et le bon déroulement de l'accueil, ils pourront aussi proposer des activités complémentaires, l'enfant restant libre de ses choix de faire ou de ne pas faire.

Il n'est pas prévu de collation durant ce temps. Nous recommandons aux familles de bien veiller à ce que l'enfant ait pris un petit-déjeuner avant de venir sur la structure.

Regroupement enfants/ animateurs

Une réunion générale est proposée suite au temps d'accueil durant laquelle chaque enfant pourra choisir son ou ses activité(s).

Les activités sont présentées par un animateur.

Les activités sont non nominatives, de manière à laisser l'enfant choisir selon son envie ou ses goûts et non pas selon l'affinité qu'il peut avoir avec tel ou tel animateur. Ce choix est fait de manière à laisser l'enfant pleinement acteur de son temps.

Activité(s) du mercredi (plan mercredi)

Pour que les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il a été indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignants.

De fait, à la rentrée, le plan mercredi va être reconduit sur la commune en partenariat avec l'équipe enseignante et les différents partenaires du projet éducatif partagé.

Les activités du mercredi, conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découvertes et de pratiques, pourront être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, civiques et sportives, et la plupart en lien avec le projet d'école.

Ces activités seront donc complémentaires aux apprentissages réalisés en classe.

Ces activités feront l'objet d'une déclaration auprès de la DDCS en accueil périscolaire.

Le PEDT plan mercredi se trouve en annexe de ce projet pédagogique.

Activité(s) de vacances

Le moment des activités est géré par chaque porteur (animateur) de l'activité.

Certaines activités comme les sorties sont proposées en nombre limité (effectifs). L'équipe veillera à ce que tous les enfants intéressés (pas uniquement les enfants qui choisissent les jours où ont lieu des sorties dites de « consommation ») par ce ou ces activités puissent y participer au moins une fois dans le mois (planning).

Les activités sont proposées auprès de tous les enfants selon la tranche d'âge. Chaque enfant faisant ensuite ses choix selon ses envies. Il est à noter que durant la période estivale, les maternels passant en CP à la rentrée suivante, seront en période d'adaptation chez les élémentaires pour leur permettre d'appréhender sereinement ce passage important. L'accueil des vacances est différent de celui des accueils en temps scolaire, il faut y privilégier le rythme de l'enfant. En effet tout au long de l'année, l'enfant est soumis à une organisation qui ne lui laisse pas forcément de temps pour lui.

Un planning dit de « secours » est proposé de manière à pouvoir interagir promptement à l'annulation de l'activité pour raisons indépendantes (temps, trafics routiers...). Il est à noter que durant la période estivale, les futures petites sections de maternelle, seront admis en période d'adaptation uniquement s'ils sont propres pour leur permettre d'appréhender sereinement ce passage important.

Domaine d'activités

Nécessairement, il faut prendre en compte que chaque enfant évolue à son rythme et à différents besoins et goûts.

Afin d'y répondre au mieux, les activités proposées se doivent d'être variées :

- par l'intermédiaire du jeu (jeu sportif, société, fiction, construction, narratif)
- par la mise en place d'activité d'expression (manuelle, artistique, théâtrale, danse)
- par l'intermédiaire d'activité physique, sportive, culturelle,
- par l'intermédiaire d'activité de temps d'échange, de rencontre,

Repas

Le moment de repas est un moment privilégié où les enfants tout en se restaurant peuvent échanger avec d'autres enfants ainsi qu'avec les animateurs. Les équipes encadrantes sont vigilantes quant à la discipline et la bonne conduite pendant l'heure des repas. Le temps cantine peut-être un temps convivial, de « pause » dans la journée de l'enfant, cela dans la limite du respect de chacun. Les règles d'hygiène étant primordiales, les enfants seront invités à aller aux toilettes et à se laver les mains avant de rentrer en cantine. Les enfants doivent goûter à tous les plats. 3 types de repas sont possibles, normal, sans porc et sans viande. Durant les vacances, un service unique est mis en place.

Le repas est actuellement servi à table pour tous, élémentaires et maternels. La commune et la direction du centre ont pour projet de faire évoluer ce mode de fonctionnement.

L'aménagement en self, permettrait d'établir là encore un moment supplémentaire dans l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant, par exemple.

Après repas

Moment récréatif, il se déroule généralement de 13h15 à 14h00.

Goûter

Ce temps se déroulera dans les locaux de l'accueil, ou en extérieur. C'est un moment de régulation qui permet aux enfants d'échanger sur leur journée. Il peut permettre aussi de faire le bilan auprès des animateurs.

L'accueil du soir

A partir de 16h30 jusque 19h00, ce moment est le temps de « fin » de la journée et se présente aussi sous forme de temps libre, avec proposition d'activités lors des temps périscolaires.

Règles de Vie

Sous cette dénomination, il s'agit principalement des règles de vie quotidienne permettant aux enfants d'avoir des repères tant sur leurs droits que sur leurs devoirs.

Des règles de base sont décidées en amont par l'équipe d'animation, puis retravaillées dès le premier jour d'ouverture avec les enfants, la participation et la mise en place faisant partie des objectifs du projet.

Ces dernières sont affichées sous forme écrites et de dessins simples permettant à chaque enfant de s'y référer directement et facilement.

Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer lors des temps de réunion avec les enfants.

Spécificité du mercredi et des vacances

Le mercredi, il est possible pour les familles d'inscrire leurs enfants en demi-journée sur le temps du mercredi, matin ou après-midi, avec ou sans repas ou en journées complète. Durant les vacances, il est possible pour les familles d'inscrire leurs enfants en matinée ou journée complète, avec ou sans repas. Attention, en cas de journées spéciales de sorties ou à thème, l'inscription en demie journée ne sera pas possible.

Projet d'animation/activités :

Dans la programmation des activités nous veillerons à équilibrer les activités physiques, manuelles, intellectuelles/culturelles, jeux d'extérieurs ou d'intérieurs, en fonction des conditions climatiques. Des modifications pourront être apportées au planning d'activités, notamment en cas d'intempéries ou de forte chaleur.

Nous respecterons au maximum le planning d'activités et anticiperons dès à présent en prévoyant deux cas de figures (intempérie ou fortes chaleur l'été), et ce, afin de pouvoir proposer d'autres animations si les conditions météorologiques sont mauvaises.

Les projets de la commune

La ville de noailles est inscrite dans le dispositif **Terre de Jeux 2024**. L'accueil de loisirs travail en collaboration avec à la municipalité pour porter ce projet. Le projet paralympique sera mis en place par les animateurs de l'Alsh. Voir projet en annexes1.



Moyens

a) Moyens humains :

Responsable de service : Courty Megan : BPJEPS LTP, PSC1.

- Animation de l'équipe
- Gestion financière, matérielle et administrative
- Relation inter services et partenaires
- Relation avec les familles
- Formation, suivi, validation des animateurs stagiaires et de l'équipe d'animation
- Réunions pédagogiques, réunions d'informations
- Interface administrative

L'équipe d'animation

Kelly BOURBON	Animatrice maternelle	Bafa
Sandrine LECOEVRE	Animatrice maternelle	Bafa
Laetitia Ruault	Animatrice maternelle	Bafa
Chloé castillon	Animatrice maternelle	Stagiaire cap petite enfance
Mathilde Michel	Animatrice élémentaire	Bafa
Delafraye Claire	Animatrice élémentaire	Bafa
Samira CHAFAI	Animatrice élémentaire	Bafa
Mélanie descroizette	Animatrice élémentaire	Bafa

En renfort, des ATSEM diplômées BAFA ou équivalentes sont présentes sur la Commune

:

- ASSASSIN Hélène
- WALLET Virginie
- KAZULA ROBILLART Sylvie
- RIQUIER Edwige
- Animateurs :

- Animation des différents temps de la journée
- Accueil des enfants et des parents
- Préparation, suivi, rangement des activités
- Réunions pédagogiques, réunions d'informations

L'équipe est garante de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Mais aussi du respect des lieux, du matériel, de l'application des règles de vie, veille à la bonne tenue des différents moments de la journée et dans la relation et l'interaction entre tous les enfants.

L'équipe s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique, les projets d'activité.

L'équipe participe aux différents temps de réunions de préparation, évaluation, bilan.

Une charte de l'animateur précise le rôle de chacun dans ses attributions.

Le personnel de service :

Les agents pour l'entretien des locaux sont sous la responsabilité de la responsable de service scolaire (Madame Riquier), de la DGS.

Les intervenants extérieurs :

Pour la réalisation de certains projets, nous ferons appel à des intervenants extérieurs souvent spécialistes d'une technique sportive, culturelle ou autre.

B) Moyens matériels :

Pour ce qui est du matériel de base nous disposons d'une régie où est entreposé du matériel à notre disposition. Un budget spécifique est alloué à l'Alsh pour le fonctionnement de celui-ci.

C) Moyens logistiques :

Prestataire privé pour le transport des enfants. Une ligne budgétaire est prévue à cet effet. Le transport pour les sorties durant les vacances scolaires est réservé et payé via la communauté de commune theloise.

Evaluation

L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Modalités d'évaluation et de suivi des projets

Les critères d'évaluation :

- Quantitatifs Les retours des publics accueillis. La fréquentation, la régularité et la participation aux activités proposées. L'accompagnement des projets.
- Qualitatifs L'évolution de l'enfant à l'intérieur de la structure. Les relations de l'enfant au sein du groupe avec l'équipe d'animation, les responsables, les parents, les élus, l'intégration des règles de vie....
- Les outils d'évaluation : En interne Réunions bilan chaque semaine, fiches d'évaluation, temps d'échange avec les enfants.
- En externe Questionnaires de satisfaction distribués aux parents via l'application city viz, bilan en équipe pour faire évoluer la qualité du service, boîte à idées

Relations fonctionnelles internes et externes

a) Relations fonctionnelles internes :

- 1) Maire, Elu
Les volontés du fonctionnement de l'ALSH, sont celles du Maire et de l'Elu référent du service. L'équipe d'animation, dans son ensemble, doit y répondre.
- 2) La Responsable du service - chefs et porteurs de projet :
Elles construisent et proposent le projet pédagogique concernant l'ALSH. Elles organisent et coordonnent la mise en place des activités qui en découlent et encadrent l'équipe d'animation. Le pilotage du projet est concomitant entre la responsable, la directrice adjointe et la Directrice Générales des Services : elles sont à ce titre les chefs de projet.
- 3) Les animateurs :
L'animateur a pour mission d'assurer la sécurité physique et affective des mineurs qu'il a en charge. Il se doit d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets, d'assurer une relation de qualité, qu'elle soit collective ou individuelle. Il encadre et anime la vie quotidienne et les activités. Ensemble, les animateurs forment, avec le directeur, l'équipe pédagogique qui se donne pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique.
- 4) Les Services Techniques : gèrent l'ensemble des demandes de travaux.
- 5) Les autres services communaux : partenariat possible.
- 6) Les associations sportives : mise à disposition des locaux pour les initiations ou besoins

B) Relations fonctionnelles externes :

- 1) La S.D.J.E.S: Délivre l'agrément annuel et valide les différentes habilitations des accueils de loisirs.
- 2) La C.A.F : Apporte une contribution financière aux structures accueillant les enfants.
- 3) P.M.I : Délivre l'agrément pour l'encadrement des moins de 6 ans
- 4) Sagère : prestataire de livraison repas

L'ALSH et le Handicap Paralympique



Paralympic Games



Introduction

Notre municipalité a saisi l'extraordinaire opportunité des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 pour continuer d'aborder le thème du handicap sur notre territoire. Effectivement un projet langue des signes a déjà été élaborer au sein de l'ACM de la commune.

Après plusieurs échanges avec les différentes structures d'accueil de la commune nous avons décidé de porter le projet auprès des différents publics accueillis.

La pédagogie par le jeu, l'action donne aux apprentissages une autre dimension. Les jeunes développent ainsi des aptitudes cognitives et sociales essentielles comme l'inclusion. Pour comprendre le **concept de solidarité**, un enfant doit d'abord en faire l'expérience vivre

L'accueil d'un enfant handicapé est régi par la loi d'orientation du 30 juin 1975.

“L'intégration sociale et l'accès aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale.”. Par ailleurs, l'article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaissent que *“ les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité”*.

❖ Les objectifs du projet :

Objectif général : valoriser le handisport

Objectif secondaire : aborder le thème du handicap et le respect d'autrui.

Objectif opérationnel : Participer à une manifestation sportive.

❖ La durée du projet :

Le projet se déroulera du 26 juillet au 11 août 2024 (séquence olympique) et du 28 août au 9 septembre 2024 (séquence paralympique).

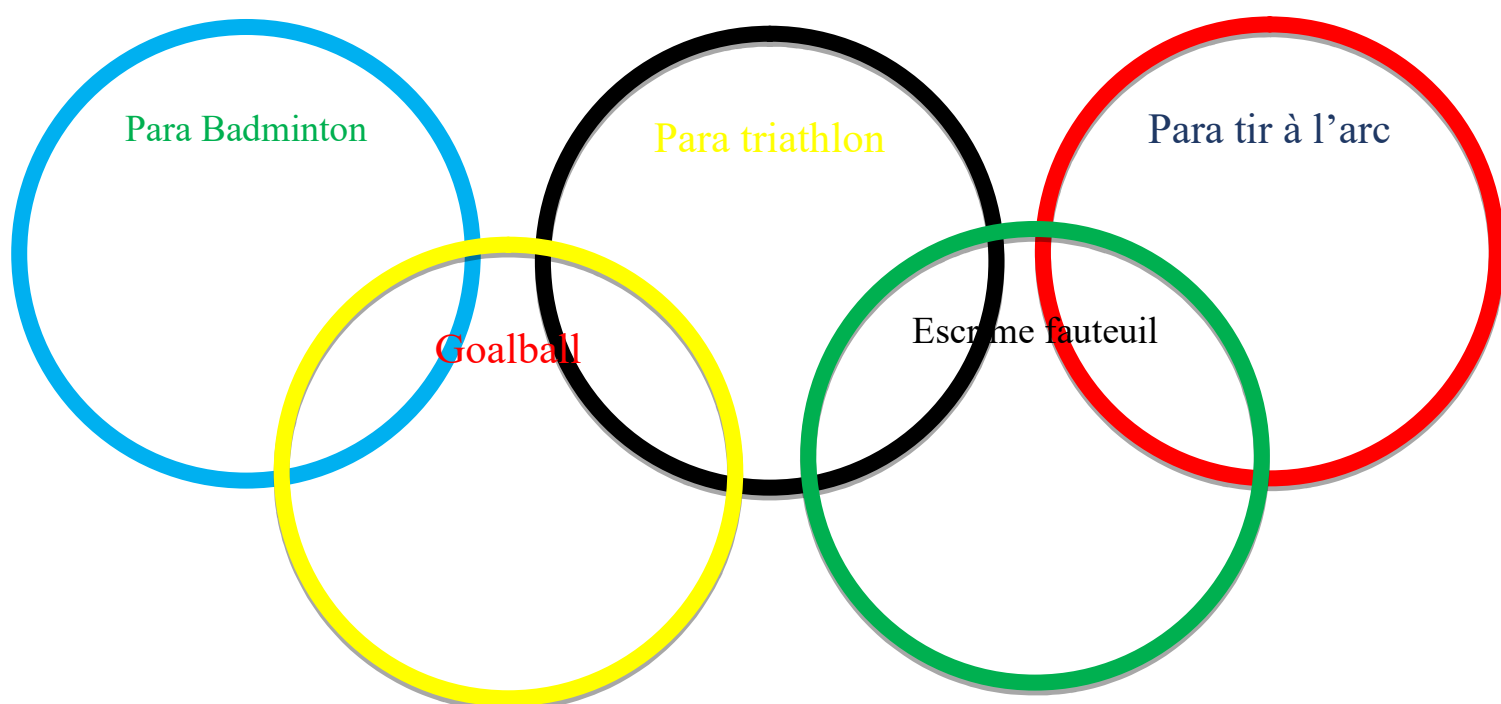
❖ Structure participante au projet :

- ✓ L'accueil de loisirs de Noailles
- ✓ Le pôle ados de Noailles
- ✓ Les administrateurs de la commune

❖ Les partenaires potentiels :

- ✓ IME Beauvais
- ✓ La structure Rabelais

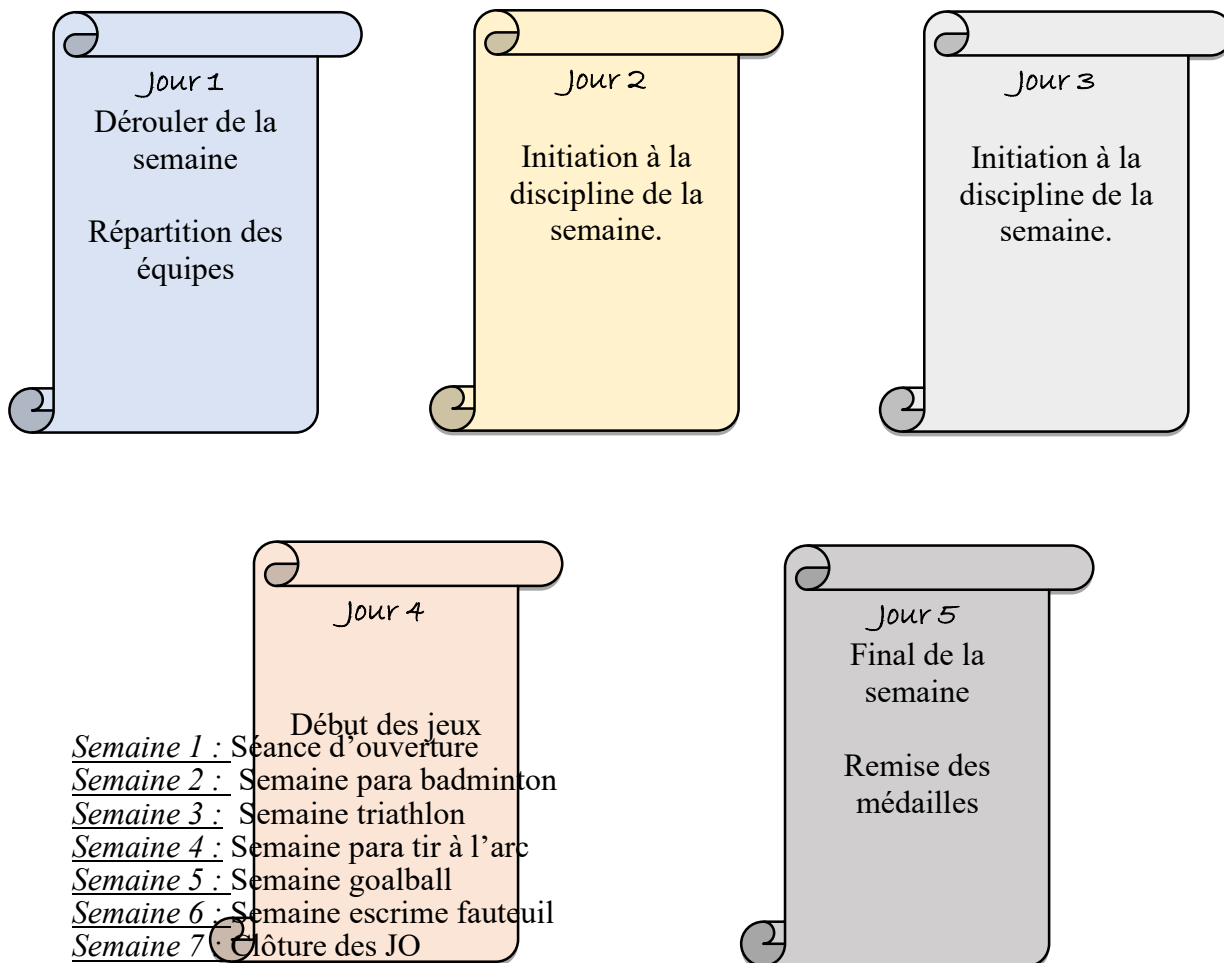
❖ Les activités :



❖ Le déroulement :

Chaque semaine en lien avec les jeux olympiques l'ensemble des participants aura l'occasion de découvrir et s'initier à la pratique des différentes disciplines.

Notre organisation se déroulera de façon à ce que les participants puissent apprendre les règles du sport de la semaine puisse à son tour pratiquer dans un cadre ludique.



Annexes 2-RAPPEL LEGISLATION EN VIGUEUR :

Taux d'encadrement et réglementations

Pour la sécurité des enfants, il est indispensable de respecter les taux d'encadrement fixé par la DDCS

Type d'accueil	Taux minimum d'encadrement	Encadrement	Composition de l'équipe
Sans hébergement			
Accueils de loisirs	1 pour 8 mineurs de – de 6 ans 1 pour 12 mineurs de + de 6 ans		Au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalents. Maximum 20% sans formation Le nombre de stagiaire pratique varie en fonction de ces 2 impératifs. Le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement si le séjour a un effectif de plus de 50 mineurs
Périscolaire	1 pour 10 mineurs de – de 6 ans 1 pour 14 mineurs de + de 6 ans		Au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalents Maximum 20% sans formation Le nombre de stagiaire varie de ces 2 impératifs
Périscolaire dans le cadre d'un PEDT	1 pour 14 mineurs de – de 6 ans 1 pour 18 mineurs de + de 6 ans		Idem périscolaire

Transport et déplacement :

Pour chaque sortie, il est indispensable :

De prendre les fiches sanitaires des enfants

Les traitements médicaux des enfants (PAI)

La trousse à pharmacie

Préparer la fiche de sortie (lieu, moyen de transport, heure de départ/d'arrivée, effectif enfants et animateurs)

Veillez à emporter de l'eau en quantité suffisante.

En été, s'assurer que les enfants portent un chapeau / une casquette et s'appliquent régulièrement de la crème solaire.

Au retour de la sortie, reportez sur le registre d'infirmerie les soins éventuellement prodigués

Transports et déplacements

En autocar

L'autocar est un transport en commun, on désigne par « transports en commun » le transport de plus de 8 personnes, non compris le conducteur. Les enfants en-dessous de 10 ans comptent pour ½ personne lorsque leur nombre n'excède pas 10. Au-delà, seules les 10 premières personnes comptent pour ½ personne. Au cours du transport d'enfants et d'adolescents, des précautions indispensables doivent être respectées : - Désignation d'un chef de convoi ; - Etablissement des listes d'embarquement des passagers ; - Présence d'un animateur près de chaque porte ou issue de secours ; - Les enfants sont transportés assis ; - Le nombre d'accompagnateurs adultes ne sera pas inférieur à 3, non compris le conducteur. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les autocars équipés de ceintures de sécurité par construction (selon le décret 2003-637 du 9 juillet 2003). Sont concernés les autocars : - d'un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 3,5 tonnes, mis en circulation après le 1^{er} octobre 1999 ; - d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, mis en circulation après le 1^{er} octobre 2001 ; - qui ont été équipés par construction avant les échéances précitées. Tous les occupants de ces véhicules équipés sont concernés (conducteurs et passagers, adultes et enfants). Les passagers doivent être informés de l'obligation d'attacher leur ceinture de sécurité. Dans le cas d'un mini-bus, il est recommandé d'adopter un encadrement dissociant les rôles du conducteur et d'animateur pour les 7 mineurs ; le conducteur ayant son attention mobilisée par la conduite du véhicule.

En train

Il est recommandé de réserver suffisamment à l'avance pour éviter la dispersion du groupe, de fractionner le groupe en équipes de 10 à 12, de rappeler à chaque animateur qu'il est responsable des enfants et de leurs bagages du départ à l'arrivée. Il est également recommandé : - de faire connaître aux enfants les consignes de la SNCF (éviter les bousculades sur le quai, interdire les penchements à la fenêtre ou de lancer quelque chose par cette dernière etc) ; - d'assurer la surveillance des toilettes, des couloirs, des portes donnant sur la voie de jour comme de nuit. Les animateurs doivent être placés aux extrémités des couloirs ou des voitures.

À pied

Tout groupe constitué, c'est-à-dire se déplaçant sur plusieurs colonnes est assimilé à un véhicule et doit, de ce fait, circuler à droite. Il doit, de nuit et par temps de brouillard être éclairé. Les groupements organisés doivent se tenir sur la droite de la chaussée dans le sens de la marche. Toutefois, lorsqu'ils marchent en colonne par un, ils doivent en dehors des agglomérations, se tenir sur le bord gauche de la chaussée dans le sens de la marche, sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité au dans des circonstances particulières. Lors des déplacements de jour comme de nuit, il est conseillé : - de prévoir des sources lumineuses efficaces ; - de munir les personnes situées en début et surtout en fin de colonne de gilets lumineux ou de brassières et bandeaux lumineux ou en tout cas de vêtements clairs ; - de fractionner les colonnes en plusieurs groupes de 10 à 12 enfants ; - de traverser la chaussée seulement aux passages protégés matérialisés. La pratique de l'auto stop n'est pas possible pour les enfants et les adolescents d'un accueil.

À bicyclette

Le code de la route prévoit les conditions de circulations suivantes : - utilisation de bandes cyclables existantes ; - se déplacer sur une file, ce qui interdit de rouler à deux de front ; - le groupe de cyclistes se limite à 12 sur une distance n'excédant pas 20 mètres. Un groupe plus important doit être fractionné et se suivre à au moins 50 mètres d'intervalle. - Pour chaque groupe, un animateur devant et un derrière. Les équipements obligatoires sont les suivants : - un avertisseur sonore ; - des freins efficaces à l'avant et à l'arrière ; - des pneus en bon état et bien gonflés ; - en cas de déplacement de nuit (pas conseillé), une lumière jaune à l'avant, un feu rouge à l'arrière, des dispositifs réfléchissants oranges aux pédales. Le port du casque n'est pas obligatoire sauf pour les conducteurs ou passagers de moins de 12 ans (selon le décret du 21 décembre 2016), mais il est vivement conseillé. On vérifie que le mineur sait se servir de son vélo.

En voiture particulière

On peut utiliser un véhicule personnel pour transporter les enfants, mais il est nécessaire : - d'informer par écrit les parents des enfants transportés et vérifier que le contrat d'assurance des parents transporteurs permet le transport de tiers ; - de respecter le Code de la route pour tous les transports d'enfants.

Plan de gestion de la canicule

Avant l'été : - vérifier la fonctionnalité ou installation des stores, volets, climatisation de l'établissement ; - étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles ; - disposer d'au moins un thermomètre par salle ; - vérifier la fonctionnalité du réseau d'adduction d'eau potable et le fonctionnement des douches ; - contrôler les modalités de distribution des boissons fraîches ; - mettre à disposition les recommandations « grands publics » sur les présentoirs ad hoc ; - sensibiliser les personnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre ; - affichage d'informations dans les structures accueillant les jeunes ; - veiller aux conditions de stockage des aliments.

Lors d'une vague de chaleur : - éviter les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air... ; - limiter les dépenses physiques : adapter la grille d'activité en diminuant les activités à caractère physique (notamment se déroulant au soleil) ; - aménager les horaires pour certaines activités ; - vérifier la température des installations et avoir une solution de « repli » dans un endroit frais : veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais ; - lors de séjours de vacances sous tentes, veiller à ce que les tentes soient situées à l'ombre et que les enfants n'y séjournent pas lors de fortes chaleurs ; - fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée ; - maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure ; - ouvrir les fenêtres tôt le matin et après le coucher du soleil ainsi que la nuit ; provoquer des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure. ATTENTION : l'utilisation de ventilateur ou de brumisateurs collectif est interdite si le flux d'air est dirigé vers les personnes. L'utilisation de climatiseurs est possible, en évitant de générer des flux d'air vers les personnes, sans recyclage de l'air, et en recherchant le filtre le plus performant sur le plan sanitaire. - veiller à ce que les enfants soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements légers ...) - faire prendre régulièrement des douches ; - éviter les baignades en eau très froide (risque d'hydrocution) ; - distribuer régulièrement de l'eau (en veillant à sa qualité) ; - adapter l'alimentation (en veillant à sa qualité et en respectant la chaîne du froid ...) ; - vérifier les modalités de conservation des médicaments et les effets secondaires après avis du médecin ; - vigilance

Développement durable

Le rapport Brundtland (1987) définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le conception de « besoin », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le champ d'action du développement durable se définit aussi par :

- le progrès social : créer une société fondée sur l'inclusion sociale en tenant compte de la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci, garantir et accroître la qualité de vie des citoyens, condition préalable à un bien-être individuel ;
- l'équilibre écologique : améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles, en reconnaissant la valeur de la biodiversité. Prévenir des risques pour la santé et l'environnement ;
- l'efficacité économique : renforcer la lutte contre la pauvreté, développer les territoires en favorisant leur autonomie ;
- la diversité culturelle : défendre l'égalité des droits et la diversité des valeurs dans un esprit de tolérance ;
- la démocratie : objectif et moyen du développement durable.

On trouve divers principes :

- la responsabilité : permettre à chacun de prendre conscience de ses actes et de les assumer ;
- la solidarité : développer la notion du « vivre ensemble » aujourd'hui et penser aux générations futures ;
- la participation : faciliter pour chacun la prise de décision pour les affaires le concernant ;
- la précaution : agir en prenant en compte les risques connus ou supposés ;
- la subsidiarité : faire des choix au plus proche des acteurs ou des bénéficiaires.

Les organisateurs des ACM, acteurs du territoire, ont à la fois une fonction :

- économique, dans le choix de leurs achats et de leurs personnels ;
- sociale, vis-à-vis des publics accueillis et de la manière dont les groupes sont constitués ;
- culturelle, en mettant en avant telles ou telles valeurs dans leur projet éducatif ;
- environnementale, en limitant autant que possible son empreinte écologique
- démocratique, dans la manière dont les décisions sont prises.

particulière des personnes connues comme porteuses de pathologies respiratoires et des personnes handicapées ;

Plan Vigipirate rentrée 2022/2023

La posture Vigipirate « Été – rentrée 2022 » est active, sauf événement particulier, qui sera reconduite automatiquement suivant les consignes

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

Cette posture Vigipirate doit permettre d'adapter le dispositif de sécurité nationale à la période estivale, ponctuée de nombreux rendez-vous, dont les élections européennes, et d'anticiper la période de rentrée scolaire et universitaire.

Il est donc indispensable pour la sécurité de tous que les portes de l'école restent fermées et qu'une personne aille accueillir les parents et enfants pour avoir un meilleur contrôle des accueils.

Plan canicule

Comme chaque année, dans le cadre du plan canicule, le ministère de la Santé et Santé publique France renouvellent leur campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

Quelques recommandations à suivre en cas de fortes chaleurs :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- Se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour
- Manger en quantité suffisante
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et, si possible, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Privilégier des activités aquatiques
- Sur le plan de la sécurité alimentaire, il convient de veiller tout particulièrement au respect de la chaîne du froid, dans le cas contraire, il faut se limiter à la consommation de denrées non périssables
- Les animateurs eux même doivent s'hydrater régulièrement, ne pas s'exposer au soleil et ne pas pratiquer d'activités physiques aux heures les plus chaudes de la journée
- Maintenir les locaux frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais)

Le numéro de téléphone Canicule info service : (appel gratuit de 9h à 19h) 0 800 06 66 66

ANNEXE n°3 : La vie scolaire

Le groupe scolaire municipal du Chemin-Vert accueille des enfants de la petite section de maternelle au CM2.

Il se compose de 5 classes de maternelles de la petite à la grande section et de 10 classes de primaires dont 1 classe ULYS pour les enfants en difficultés scolaires pour un total de 331 élèves pour la rentrée scolaire de 2022/2023.

Effectif prévisionnel classes maternelles :

Classes	PS/MS Mme Duval	PS/MS Mme Chenal	PS/MS Mme Dauboin	GS Mme Boulonne et Quaillet	GS Mme Basire
Effectif	21	21	20	20	22

CP/CE1 Mme Theret/Mme Rault	CP Mme Nahacz	CE1 Mme Maruejous	CE1/CE2 Mme Bréant	CE2 Mme Rigaut	CE2/CM1 Mme Louis
24	25	25	25	24	25
CM1/CM2 Mme Longuet	CM1 Mme De Faria	CM2 Mme Cantais	ULIS Mme Jarry		
26	25	28			

Effectifs des classes les chiffre peuvent évoluer.

- 104 enfants en maternelle
- 227 enfants en élémentaire

Annexe n° 4 Bandeau pédagogique de la structure

Aish NOAILLES - BANDEAU PEDAGOGIQUE 2023-2024				
THEMATIQUE année scolaire 2023-2024			nature et découverte	
06-sept	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
12-sept	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
20-sept	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
27-sept	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
04-oct	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
11-oct	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
18-oct	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
20-oct	veillé			
THEMATIQUE				
Vacances de la Toussaint : du 23 Oct au 3 nov				
Semaine 1 sortie cinéma				
Semaine 2 intervenant				
08-nov	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
15-nov	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
22-nov	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
29-nov	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
06-déc	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
13-déc	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
20-déc	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
15 décembre	veillé de noel avec les parents			
Vacances de Noël : du 23 déc au 06 janv				
FERME				
10-janv	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
17-janv	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
24-janv	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
31-janv	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
07-févr	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
14-févr	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
21-févr	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
23-févr	veillé			
THEMATIQUE				
Vacances d'Hiver : du 23 au 8 mars				
Semaine 1				
Semaine 2				
13-mars	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
20-mars	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
27-mars	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
03-avr	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
09-avr	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
17-avr	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
29-avr	veillé de pâque parent avec les parents et ados			
THEMATIQUE				
Vacances de printemps : du 19 au 03 mai				
Semaine sortie				
Semaine 2 château				
08-mai	fermé			
15-mai	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
22-mai	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
29-mai	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
05-juin	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
12-juin	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
19-juin	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
26-juin	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
03-juil	activité manuelle	Initiation sportive	Sieste/ temps calme	Jeux sportifs
05-juil	Bal de fin de centre			

Annexe n°5 La fiche d'activités et l'évaluation

Intitulé de votre activité :

<u>Date :</u>	<u>Temps de l'activité :</u>	<u>Public :</u>
<u>Nombre de participant :</u>	<u>Lieu de réalisation :</u>	<u>Domaine de l'activité :</u>

Objectif de l'activité :

* *
* *

Matériel et quantité nécessaire (soyer le plus précis possible)

Déroulement

Evaluation

Les enfants je jeu n'est pas fini... Vous allez nous dire vos impressions sur l'activité qui vient de vous être proposé...
A vous de jouer !!!



J'ai aimé



Je n'ai pas trop aimé l'activité



Je n'ai pas aimé l'activité

Réajustement a faire sur la prochaine mise en place.